

des appendices incluant le questionnaire utilisé, la liste de tous les partenaires de l'Agence qui ont participé à l'élaboration de ce rapport et la liste des références utilisées.

La description et les conclusions se rapportent à la situation des pays participants jusqu' en 1997. En juin 1997, un questionnaire (cliquez [ici](#) pour visionner le questionnaire complet) a été transmis à tous les partenaires de travail (working partner) de l'Agence dans les pays membres (représentant du pays qui agit comme coordinateur pour l'Agence)

Cliquez [ici](#) pour obtenir la liste complète et détaillée des contacts

Ces partenaires de travail ont soumis les rapports de leur pays pendant le deuxième semestre 1997. C'est sur base de ceux-ci que le rapport de synthèse a été écrit.

Les pays suivants ont participé au projet :

Autriche, Belgique, Communauté Flamande, Communauté Française, Danemark, Angleterre et Pays de Galles, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède.

Le cadre et la méthodologie pour cette étude sont décrits en détail dans le rapport.

Les différents concepts du questionnaire sont clarifiés, les exemples et les procédures d'analyse sont clairement définis. Il est à noter que les tendances identifiées et les développements du financement pour les élèves à besoins spécifiques en éducation dans les pays européens ont orienté cette étude.

Bien que quelques données quantitatives soient présentes (nombre d'enfants à besoins spécifiques par exemple), l'accent est placé sur les développements qualitatifs. Cela signifie que les conclusions principales du travail sont axées sur les tendances qualitatives en intégration à travers l'Europe.

Le rapport complet de cette étude contient les descriptions détaillées des pays participants sur base des mêmes thèmes

- politique d'intégration (législation)

- évaluation
- services et financement pour les élèves à besoins spécifiques en éducation
- nombre d'élèves à besoins spécifiques en éducation
- programme et enseignement
- relation entre l'intégration et le financement ainsi que les services.

Au début du travail, l'information est présentée par pays. Dans la dernière partie de l'ouvrage, une plus large vue d'ensemble thématique des questions qui ont été traitées, est proposée au lecteur.

Les principaux thèmes émergents sont brièvement décrits ci-dessous. Comme pour la description des pays, le lecteur est orienté vers le rapport d'étude complet pour obtenir de plus amples détails concernant les questions et les conclusions

**Conclusions en ce qui concerne les politiques et les pratiques**

**Il est prouvé que dans les dix dernières années, des innovations importantes en matière de législation pour les élèves à besoins spécifiques en éducation ont pris place dans la plupart des pays européens.**

Tandis que dans certains pays, la mise en place de politiques d'intégration évolue sans modifications majeures ou brusques, dans d'autres, il est question de véritables changements révolutionnaires. Les adaptations appropriées de la législation concernant les besoins spécifiques en éducation durant ces dernières années, peuvent être identifiées comme suit :

- Certains pays ont clairement défini leur système d'éducation spécialisée comme centre de ressources pour les écoles ordinaires et de nombreux autres commencent maintenant à suivre cette approche.
- Le choix des parents fait l'objet de changement en matière législative dans quelques pays.
- Les pays qui connaissent une législation différente pour l'éducation spécialisée et pour l'éducation ordinaire, développent et implantent un cadre légal